

كلية علوم الطبيعة والحياة  
Faculty of Natural and Life Sciences  
جامعة أحمد زبانة غليزان  
University - Ahmed Zabana - Relizane

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

*République Algérienne Démocratique et Populaire*

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

*Ministère de L'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*

جامعة أحمد زبانة-غليزان-

*Université Ahmed Zabana - Relizane-*

كلية علوم الطبيعة والحياة

*Faculté des sciences de la nature et de la vie*



جامعة أحمد زبانة-غليزان  
Ahmed Zabana - Relizane University



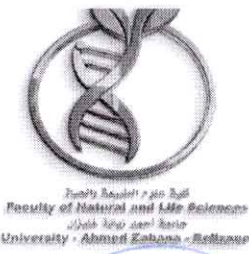
CONSULTATION N° 01 /U.A.Z.R/ F.S.N.V/ 2026

# CAHIER DES CHARGES

OPERATION : ACQUISITION DES OUVRAGES DIVERS

---

Université Ahmed Zabana – Relizane-  
Faculté des sciences de la nature et de la vie  
Adresse : Cite Zaghoul Bormadia, Relizane  
Télé /fax 044 72 40 37- Site Web : [www.univ-relizane.dz](http://www.univ-relizane.dz)  
Email : [sg.fsnv@univ-relizane.dz](mailto:sg.fsnv@univ-relizane.dz)



كلية علوم الطبيعة والحياة  
Faculty of Natural and Life Sciences  
University - Ahmed Zabana - Relizane



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

*République Algérienne Démocratique et Populaire*

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

*Ministère de L'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*

جامعة أحمد زبانة-غليزان-

*Université Ahmed Zabana - Relizane-*

كلية علوم الطبيعة والحياة

*Faculté des sciences de la nature et de la vie*



جامعة أحمد زبانة-غليزان  
Ahmed Zabana Relizane University

### LETTRE DE SOUMISSION

1/Identification du service contractant : .....  
Désignation du service contractant : .....  
Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : .....  
.....

2/Présentation du soumissionnaire : .....  
Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

Conjoint ou  Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

.....  
.....

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public: .....

Wilaya (s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public:.....

.....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ou  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés: .....

.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....

Adresse du siège social :.....

Forme juridique de la société :.....

Montant du capital social :.....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à précise) (barrer la mention inutile): .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société: .....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social: .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à précise) (barrer la mention inutile):.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société :.....

Montant du capital social :.....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à précise) (barrer la mention inutile):.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

-Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-Je sou mets et m'engage envers ..... (indiquer le nom du service contractant) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de :.....

(Indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes).

Imputation budgétaire :.....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°..... auprès :.....

Adresse:.....

5/Signature de l'offre par le soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifié, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance N° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

6/Décision du service contractant :

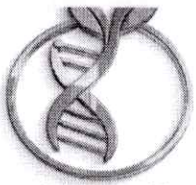
La présente offre est.....

**Fait à ....., le.....**

**Signature du représentant du service contractant :**

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, remplir une seule déclaration
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.
- Pour chaque variante remplir une déclaration.
- Pour les prix en option remplir une déclaration à part.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.



Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie  
جامعة أحمد زبانة - غليزان  
University - Ahmed Zabana - Relizane

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de L'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

جامعة أحمد زبانة - غليزان

Université Ahmed Zabana - Relizane

كلية علوم الطبيعة والحياة

Faculté des sciences de la nature et de la vie



جامعة أحمد زبانة - غليزان  
Ahmed Zabana - Relizane University



### DECLARATION A SOUSCRIRE

1/Identification du service contractant : .....

Désignation du service contractant : .....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public: .....

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :  
Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société: .....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint  Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/ .....

2/ .....

3/ .....

../ .....

Dénomination de groupement : .....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant : .....

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public: .....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public : .....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés: .....

Offre de base

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants)  : .....

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs

montants)  : .....

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte  ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la

société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises

étrangères:.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises

étrangères:.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

A livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres) ....., à compter de la date d'entrée en vigueur du Marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.



Certifié, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
..... ..... .....	..... ..... .....	..... ..... .....

6/décision du service contractant : .....

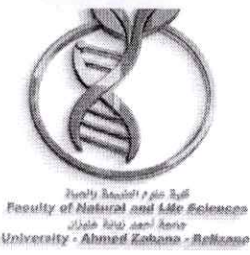
La présente offre est .....

**Fait à ....., le .....**

**Signature du représentant du service contractant :**

**N.B :**

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
*République Algérienne Démocratique et Populaire*

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

*Ministère de L'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*

جامعة أحمد زبانة - غليزان

*Université Ahmed Zabana - Relizane-*

كلية علوم الطبيعة والحياة

*Faculté des sciences de la nature et de la vie*



**DECLARATION DE CANDIDATURE**

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : .....

2/Objet du marché public : .....

3/Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ou  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés: .....

4/ Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

....., agissant :

En son nom et pour son compte.

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

4-1/  candidat ou soumissionnaire seul :

Dénomination de la société :

Adresse de la société :

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....

4-2/  Candidat ou soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

Le groupement est  Conjoint ou  Solidaire

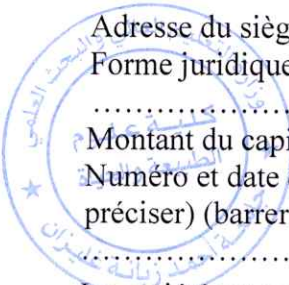
Nombre de membres dans le groupement (en chiffres et en lettres) : .....

Nom du groupement : .....

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique.

Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1- Dénomination de la société : .....



Adresse du siège social :.....

Forme juridique de la société :.....

Montant du capitale social :.....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile):.....

La société est mandataire du groupement  Non ou  Oui

Les membres du groupement :

Signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement.

Donnent mandat à un membre du groupement, désigné en qualité de mandataire, conformément au contrat de groupement qui accompagne l'offre, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement;

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :.....

5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :

- Pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;

- Du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation de cessation d'activité ou qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;

- Pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;

- Pour avoir fait une fausse déclaration ;

- Du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défailtantes ;

- Du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics

- Du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;

- Pour avoir fait l'objet d'une condamnation par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;

- Du fait qu'il n'a pas honoré son engagement d'investir ;

- Du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment,, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;

- Pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Non ou  Oui

Dans la négative (à préciser) :.....

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il:

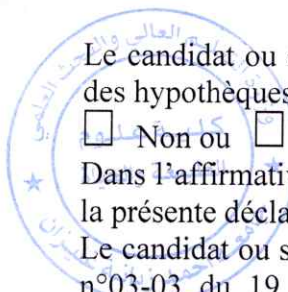
-N'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

-Est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenir la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché public, sous le n°.....

du ....., délivré par .....

-détient le numéro d'identification fiscale suivant :....., délivré par .....

le ....., pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.



Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas des privilèges, des nantissements des gages et/ou des hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non ou  Oui

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilège, nantissements, gages et/ou hypothèques et joindre à la présente déclaration copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente).

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003 modifiée et complétée, relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:

Non ou  Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision).....

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare avoir les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

- .....;
- .....;
- .....;
- .....;

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- La société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisée à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non ou  Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date à expiration) .....

- La société a réalisé pendant..... (Indiquer la période considérée) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffre, en lettres et en hors taxes) : .....

dont .....% sont en relation avec l'objet du marché public ou du lot (barrer la mention inutile).

-Le candidat ou soumissionnaire compte présenter dans son offre un sous-traitant :

Non ou  Oui

Dans l'affirmative remplir le formulaire joint en annexe V du présent arrêté.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement

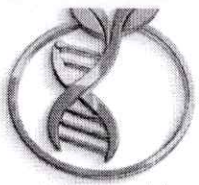
J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, une déclaration suffit pour le groupement
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.



Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie  
جامعة أحمد زبانة - Relizane

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de L'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

جامعة أحمد زبانة - غليزان

Université Ahmed Zabana - Relizane

كلية علوم الطبيعة والحياة

Faculté des sciences de la nature et de la vie



جامعة أحمد زبانة - غليزان  
Ahmed Zabana - Relizane University



### DÉCLARATION DE PROBITÉ

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : .....

2/Objet du marché public:.....

3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

-Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

....., agissant :

En son nom et pour son compte.

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente,

Dénomination de la société : .....

Adresse de la société:.....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention

inutile) : .....

4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics

Oui  Non

Dans l'affirmative :(préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement).

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant..

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés public.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

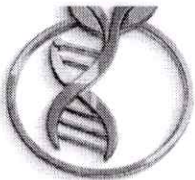
**Fait à.....le.....**

**Le soumissionnaire**

**(Nom. qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)**

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d allotissement, une déclaration suffit pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (Vent) être mentionné(s) dans la rubrique n ? 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.



كلية علوم الطبيعة والحياة  
Faculty of Natural and Life Sciences  
جامعة أحمد زبانة غليزان  
University - Ahmed Zabana - Relizane



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de L'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

جامعة أحمد زبانة-غليزان-

Université Ahmed Zabana - Relizane-

كلية علوم الطبيعة والحياة

Faculté des sciences de la nature et de la vie

مذكرة تقنية تبريرية

**MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIVE**

1. Dénomination de la société ou l'entreprise:.....
2. Forme juridique de la société ou l'entreprise:.....
3. Intitule de l'opération:.....  
.....(réalisation, acquisition, étude...)
4. Adresse du : .....
5. Numéro de registre commerce:.....délivré le.....
6. Nom et prénom de représentant de la société.....date  
de naissance .....
7. lieu de naissance.....nationalité.....
8. 1.Le registre commerce:.....  
2. acte de propriété :.....  
3. acte de location:.....duré de l'acte:.....date de début de l'acte  
.....

**1. Les moyens Matériels :**

<u>N</u>	<u>Les moyens</u>	<u>type</u>	<u>Numéro de sérié</u>
01			
02			
03			
04			
05			
06			

1.1. Les autres moyens matériels disponibles pour l'acquisition :.....

**2. Les moyens humains :**

<u>N</u>	<u>Nom et prénom</u>	<u>Date et lieu de naissance</u>	<u>Le diplôme</u>	<u>Date de recrutement</u>	<u>La fonction</u>
01					
02					
03					
04					
05					

2.1. Les autres moyens humains disponibles pour l'acquisition : .....

3. **Les références professionnelles** : Citer les projets réalisés pendant 03 dernières années

<u>N</u>	Numéro de l'opération	Date	Montant
01			
02			
03			
04			
05			

4. Les délais de livraison : .....

Durée d'exécution en chiffre:.....

Durée d'exécution en lettre : .....

Explication détaillé de l'opération :

.....  
.....  
.....

5. Le montant : .....

Montant de l'opération en chiffre:.....

Montant de l'opération en lettre: .....

.....  
.....

**Fait à.....le.....**

**Le soumissionnaire**

**(Nom. qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)**



## **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES**

### **A/ INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES**

#### **Article 01 / Objet du cahier des charges.**

Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les conditions d'exécution et de règlement relatives à **L'ACQUISITION D'OUVRAGES DIVERS, au titre de l'exercice de l'année budgétaire 2026.**

#### **Article 02 / Mode de passation.**

La consultation est passée sur la base d'un avis de consultation, et conclu conformément aux articles **13 et 14** du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et les articles 18/19 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics .

#### **Article 03 / Condition d'éligibilité des soumissionnaires**

La présente consultation à tous les soumissionnaires ayant un registre du commerce conforme à la nature de l'opération (Editeur, importateur agréé, distributeur agréé).

#### **Article 04/ Exclusion de la participation**

Sont exclus, temporairement ou définitivement, de la participation aux marchés publics, les opérateurs économiques conformément à

- l'article 75 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Les articles **51/52** de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

#### **Article 05/ Profil des soumissionnaires pouvant participer à la concurrence.**

La présente consultation s'adresse à tous les soumissionnaires publics ou privés exerçant en Algérie en qualité d'éditeurs de livres ou importateur ou distributeur et présentant une expérience dans le domaine de la documentation et disposant de tous les moyens humains et matériels nécessaires pour accomplir cette opération dans les meilleures conditions. Le soumissionnaire est appelé :

- A annexer à son offre tout document justifiant ses moyens techniques et financiers :
- De présenter ses références accompagnées de toutes les informations utiles.

### **B/ DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

#### **Article 06 / Composition et retrait du cahier des charges.**

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents suivants :

1. Les présentes instructions aux soumissionnaires paraphées et signées ;
2. Le cahier des charges ;
3. Le bordereau des prix unitaires ;
4. Le devis quantitatif et estimatif ;
5. Le modèle de soumission ;
6. Le modèle de déclaration à souscrire.
7. Le modèle de déclaration de probité ;
8. Le mémoire technique justificatif ;

Les soumissionnaires devront examiner soigneusement toutes les instructions, conditions, modèles, termes, spécifications figurant au dossier de la consultation.

La présentation d'une offre non conforme au dossier de la consultation s'effectuera aux risques des soumissionnaires. Les soumissions qui ne répondraient pas pour l'essentiel aux conditions arrêtées dans le dossier de la consultation seront déclarées irrecevables.

#### **Article 07 / Eclaircissement relatifs au dossier de la soumission.**

Le soumissionnaire qui souhaite obtenir des éclaircissements relatifs au dossier de la soumission avant la date limite de dépôt des offres peut s'adresser au :

**UNIVERSITE AHMED ZABANA – RELIZANE-  
FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE  
CITE ZAGHLOUL BOURMADIA RELIZANE  
C/ PREPARATION DES SOUMISSIONS**



## **Article 08 / Présentation des offres.**

Conformément à :

- l'article 67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Les articles 17/47 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Les offres seront déposées auprès de **Faculté des sciences de la nature et de la vie**-Université Ahmed Zabana- Relizane- à l'adresse ci-après :

**UNIVERSITE AHMED ZABANA – RELIZANE-  
FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE  
CITE ZAGHLOUL BOURMADIA, Relizane.**

Les soumissionnaires soumettront leurs offres sous une enveloppe principale cachetée et anonyme ne comportant aucune inscription extérieure autre que la mention suivante :

**CONSULTATION N° 01/ FSNV/U.A.Z.R/2026  
ACQUISITION D'OUVRAGES DIVERS  
UNIVERSITE AHMED ZABANA – RELIZANE-  
FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE**

**(À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres)**

Cette enveloppe principale abritera Trois (03) autres enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention : « **DOSSIER DE CANDIDATURE** », « **OFFRE TECHNIQUE** », « **OFFRE FINANCIERE** » selon le cas.

**Nb :**

**Si l'enveloppe extérieure n'est pas marquée comme indiqué, le service contractant ne sera en aucun cas responsable de l'égarement ou de l'ouverture prématurée de l'offre.**

### **Article 09 : dossier de la soumission**

Contenu du dossier de consultation Conformément à l'article 67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et les articles 17/47 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, les offres doivent comporter les dossiers suivants :

1. Un dossier de candidature ;
2. Une offre technique ;
3. Une offre financière.

#### **a) 1) Le dossier de Candidature contient :**

- Déclaration de candidature dûment remplie, signée et datée (selon modèle ci-joint).
- Déclaration de probité dûment remplie, signée et datée (selon modèle ci-joint)
- Copie du registre de commerce électronique.
- Relevé d'identité bancaire (R.I.B)
- Extrait de rôle apuré ou échéancier de paiement
- Dépôt des comptes sociaux pour les entreprises ayants un statut de personne morale.
- Statut de l'entreprise, s'il y a lieu
- Attestation de mise à jour (CNAS/CASNOS)
- Numéro d'Identification fiscale (NIF)
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires

**\* Les copies des documents fournis doivent être en cours de validité.**

#### **b) L'Offre Technique comprendra :**

- Déclaration à souscrire dûment remplie, signée et datée (selon modèle ci-joint).
- Mémoire technique justificative.
- Le présent cahier des charges dûment remplie et paraphé par le soumissionnaire et portant à la dernière page de chaque chapitre, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Planning de délai de livraison.
- Engagement pour le délai de garantie.

- Engagement pour le remplacement des ouvrages épuisés.

**c) L'Offre Financière comprendra :**

- Lettre de soumission dûment remplie, signée et datée (selon modèle ci-joint)
- Le bordereau des prix unitaires signée et datée
- Détail quantitatif et estimatif, signé et daté

**N.b :\* Les soumissionnaires doivent respecter le contenu de chaque offre.**

**Article 10 / Montant de l'offre.**

La soumission couvre l'ensemble des prestations décrites dans le cahier des charges des prescriptions spéciales sur la base du bordereau des prix unitaires.

Le soumissionnaire soumettra les prix unitaires correspondant à tous les éléments des prestations figurants au devis estimatif et quantitatif et au bordereau des prix unitaires. Tous les droits, impôts et taxes directes sont à la charge du fournisseur sans aucune restriction pour la réalisation des prestations (la fourniture, le transport et la livraison sur site) ou à tout autre titre en vigueur à la date limite de remise des offres seront réputés compris dans le prix du soumissionnaire.

**Article 11 / La durée de préparation des offres.**

Le délai de préparation des offres est fixé à **10 jours** à compter du **30/03/2026**

Le jour et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres le : **08/04/2026 à 10 :00h.**

Le jour et l'heure d'ouverture des plis correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres le : **08/04/2026 à 10.15h.**

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Cette date de dépôt des offres peut être prorogée une prolongation à l'avis de la consultation 03 jours avant l'expiration du délai de préparation des offres ; auquel cas les droits et obligations du service contractant et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initialement arrêtée seront dorénavant régis par la date telle qu'elle a été reportée.

**Article 12 / Dépôt des offres.**

Les offres doivent être déposées par porteur à l'adresse suivante :

**FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE  
UNIVERSITE AHMED ZABANA – RELIZANE-  
CITE ZAGHLOUL BOURMADIA, RELIZANE**

- ✓ Toute offre parvenue non anonyme et/ou ouverte, transmise par télécopie, télex, courrier électronique et/ou par voie postale sera déclarée non recevable.
- ✓ L'enregistrement des dépôts est consigné dans un registre ouvert à cet effet.
- ✓ Aucune offre ne peut être retirée, une fois déposée.

**Article 13 / Validité des offres.**

La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres qui est de 10 jours augmentée de trois (03) mois, Conformément aux dispositions de l'article 98 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 76 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics .

**Article 14 / Prorogation du délai de dépôt des offres.**

En cas de nécessité, le service contractant à toute latitude pour proroger la date de dépôt des offres, dans ce cas tous les droits et toutes les obligations du service contractant et des soumissionnaires auparavant liés à la date fixée seront liés à la nouvelle date.

L'avis de prorogation de la date de dépôt des offres sera fait dans les mêmes conditions de l'appel d'offres initial.

**D/ OUVERTURE DES PLIS**

**Article 15 / Ouverture des plis et évaluation des offres.**

Conformément aux articles 70,71, 72, du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 48 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics , l'ouverture des plis aura lieu le dernier jour de la durée de préparation des offres, à dix heures et demi (**10h15**) au siège de **la Faculté des sciences de la nature et de la vie-Université Ahmed Zabana- Relizane-**

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

### **Article 16 / Vérification des erreurs de calcul.**

18.1. Les offres qui ont été reconnues conformes au dossier de la consultation, seront vérifiées par la commission d'évaluation des offres du service contractant pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Les erreurs seront corrigées par la commission d'évaluation des offres du service contractant de la façon suivante :

- Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres est pris en considération.
- Lorsqu'il existe une différence entre un taux unitaire et le montant total obtenu, en effectuant le produit du taux unitaire par la quantité, le taux unitaire cité fera foi à moins que le service contractant n'estime qu'il s'agisse d'une erreur grossière de virgule dans le taux unitaire, auquel cas le montant total cité fera foi et le taux unitaire sera corrigé.

18.2. Le montant figurant dans la soumission et corrigé par la commission d'évaluation des offres du service contractant, conformément à la procédure décrite ci-dessus, sera considéré comme engageant le soumissionnaire.

## **E/ EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE**

### **Article 17 / Méthodologie d'évaluation des offres.**

Le service contractant effectuera l'évaluation et la comparaison des offres qui ont été reconnues conformes aux conditions requises par le dossier de la consultation.

Il sera procédé, dans un premier lieu, à une évaluation technique des offres qui seront faites aux critères suivants :

Parmi les offres qualifiées techniquement, l'offre la moins disant sera retenue.

#### **I - EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES :..... 80 Pts**

##### **1. Délais de la garantie ..... 20 Pts**

- Garantie 06 mois ..... 10 points
- Garantie sup à 06 mois et inf. ou égale à 12 mois ..... 15 points
- Garantie sup à 12 mois ..... 20 points

##### **2. Délais de livraison (Planning de livraison) : ..... 20 Pts**

Les soumissionnaires doivent indiquer les délais pendant lesquels ils comptent réaliser le contrat

Le soumissionnaire ayant proposé le délai le plus court bénéficiera de **20 points**. Les autres soumissionnaires seront notés par l'application de la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{20 \times \text{Délai de l'offre le plus court}}{\text{Délai de l'offre considéré}}$$

**N.B :** - L'offre ne présentant pas une proposition du délai sera rejetée

- Les offres proposant un délai de livraison supérieur à cinq (05) mois sont rejetées.

##### **3. Moyens humains et matériels : ..... 10 Pts**

**Moyens humains :** 02 salariés aux minimum (un salarié il lui est attribué 2.5 pts) 05 Pts

**Nb: Justifié par Attestation d'affiliation CNAS**

**Moyens matériels :** 01 Voiture utilitaire ou fourgon ..... 05 Pts

**N.b: Justifié par Carte grise et police d'assurance en cours de validité**

##### **4. Remplacement des ouvrages épuisés maximum 05 % : ..... 30 Pts**

❖ Un remplacement excédant 05 %, l'offre sera écartée.

\*Aucun remplacement ..... 30 Pts

\*Supérieur à 0 % et inférieur ou égale à 05 % (le chiffre sera arrondi au chiffre entier supérieur).....10 Pts

✓ Le remplacement des ouvrages épuisés doit être Justifié par un engagement selon le pourcentage à remplacer.

✓ Les ouvrages épuisés doivent être remplacés par autre auteur et année d'édition en gardant la même nature du titre.

**Remarque :** Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront obtenu une note égale ou supérieure à 40 points seront déclarés qualifiés techniquement. Et seront écartées les offres dont la note techniques et inférieure à 40 points.

## **II- EVALUATION DES OFFRES FINANCIERE :**

\* Parmi les offres qualifiées techniquement, **l'offre la moins disant sera retenue.**

En cas d'égalité, l'offre obtenue une note supérieure pour le remplacement des ouvrages épuisés sera retenue.

### **Article 18 / Conditions de validité de la soumission.**

La mise en vigueur de la soumission n'interviendra qu'après son approbation par l'autorité compétente, et après avoir été signée par le service contractant et notifié au Fournisseur.

### **Article 19 : Critère d'attribution de la consultation**

Conformément aux dispositions de l'article 72 de décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service contractant et les articles 43/44 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics , le service contractant attribuera l'offre selon les critères : moins - disant parmi les offres pré qualifiées techniquement.

### **Article 20 : Cas de désistement**

Conformément :

- L'article 74 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- L'article 50 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Lorsque l'attributaire de la consultation, se désiste avant la notification du contrat ou refuse d'accuser réception de la notification du contrat, le service contractant peut continuer l'évaluation des offres restantes, après avoir annulé l'attribution provisoire de la consultation, dans le respect du principe du libre jeu de la concurrence et des exigences du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et des dispositions de l'art du présent décret.

### **Article 21 : Anfractuosités et annulation la consultation**

#### **- Anfractuosités de la consultation :**

La procédure de la consultation est déclarée infructueuse lorsque : Aucune offre n'est réceptionnée lorsque, après avoir évalué les offres, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet de la consultation et au contenu du cahier des charges, Lorsque le financement des besoins ne peut être assuré.

#### **- Annulation de la consultation :**

- Conformément à l'article 73 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public Le service contractant et l'article 49 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics ,peut pour des motifs d'intérêt général, pendant toute la phase de passation d'une consultation, déclarer l'annulation de la procédure et/ou l'attribution provisoire de la consultation.

Les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas où leurs offres n'ont pas été retenues ou si la procédure et/ou l'attribution provisoire de la consultation a été annulée.

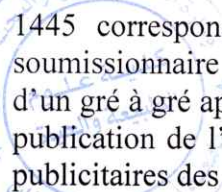
### **Article 22 : publication de l'avis d'attribution provisoire**

Un avis d'attribution provisoire est inséré dans le site web de l'université et les placard publicitaires qui ont assuré la publication de l'avis de consultation, lorsque cela est possible, en précisant, le prix, les délais de réalisation et tous les éléments qui ont permis le choix de l'attributaire du contrat; conformément aux dispositions l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.

Ne sont communiqués dans l'avis d'attribution provisoire que les résultats de l'évaluation des offres techniques et financières de l'attributaire provisoire du contrat. Pour les autres soumissionnaires, le service contractant est tenu d'inviter, dans le même avis, ceux qui ont intéressés, de se rapprocher de ses services, **au plus dans les trois jours premiers à compter** du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du contrat, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

### **Article 23 : modalités de recours**

En application de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram



1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre d'un appel d'offres ou d'un gré à gré après consultation, peut introduit un recours dans les **dix (10) jours à compter** de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le site web de l'université et sur les placard publicitaires des administrations ou les avis de consultation ont été affichés.

**Article 24 : Signature du contrat**

En même temps qu'il sera notifié au soumissionnaire retenu l'acceptation de son offre, le service contractant lui remettra la formule du contrat donné dans le dossier de consultation, contenant toutes les dispositions convenues entre les deux parties.

Fait à ..... le : .....

**LE SOUMISSIONNAIRE**

**(Nom et Prénom, Qualité et caché)**

**Lu et accepté**



## LE CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

### S O M A I R E

<b>Article 01 :</b>	Objet de cahier de charge
<b>Article 02 :</b>	Mode de passation
<b>Article 03 :</b>	Consistance de la soumission
<b>Article 04 :</b>	Documents contractuels
<b>Article 05 :</b>	Mode d'évaluation des prestations
<b>Article 06 :</b>	Variation des prix
<b>Article 07 :</b>	Prix unitaire
<b>Article 08 :</b>	Textes et références applicables
<b>Article 09 :</b>	Montant de la consultation
<b>Article 10 :</b>	Nantissement
<b>Article 11 :</b>	Domiciliation bancaire
<b>Article 12 :</b>	Délai de livraison
<b>Article 13 :</b>	Délai de garanties
<b>Article 14 :</b>	Avances forfaitaire
<b>Article 15 :</b>	Pénalité de retard
<b>Article 16 :</b>	Responsabilité en cours de la livraison
<b>Article 17 :</b>	Réception de la documentation
<b>Article 18 :</b>	Remplacement des ouvrages épuisés
<b>Article 19 :</b>	sous-traitance
<b>Article 20 :</b>	domiciliation de la partie cocontractante
<b>Article 21 :</b>	Cas de force majeure.
<b>Article 22 :</b>	Règlement des litiges.
<b>Article 23 :</b>	Résiliation unilatérale
<b>Article 24 :</b>	Résiliation contractuelle
<b>Article 25 :</b>	Avenant
<b>Article 26 :</b>	Entrée en vigueur de la consultation



**CAHIER DES CHARGES POUR :**

**ACQUISITION D'OUVRAGES DIVERS**

CONCLU ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifiques représenté par Monsieur le Doyen de la Faculté des sciences de la nature et de la vie de l'université Ahmed Zabana – Relizane- BAGHDADI DJILALI, désigné ci-après par l'expression "LE CONTRACTANT",

D'UNE PART,

ET :

LE COCONTRACTANT : ... ..

.....

SIS A : ... ..

.....

.....


.....

N° R.C :.....

N° I.F : .....

D'AUTRE PART,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :



**Article 01 / Objet de cahier de charge**

LA présente consultation a pour objet de fixer les conditions d'exécution et de règlement relative à **l'acquisition d'ouvrages divers** pour **la Faculté des sciences de la nature et de la vie-Université Ahmed Zabana- Relizane-**, au titre de de **l'exercice de l'année budgétaire 2026.**

**Article 02 / Mode de passation.**

La consultation est passée sur la base d'un avis de consultation, et conclu conformément aux articles **13 et 14** du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et les articles 18/19 du la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics .

**Article 03 / Consistance de la soumission.**

Le devis présenté par spécialité et conformément aux besoins exprimés par les départements pédagogiques.

**Article 04 / Documents contractuels.**

Les pièces contractuelles constituant la soumission sont les suivantes :

- La soumission ;
- La déclaration à souscrire
- Le cahier de prescription spécial et ces annexes ;
- Bordereau des prix unitaires ;
- Devis quantitatif et estimatif ;
- Le cahier de prescription technique ;
- Le planning de livraison.
- Engagement de garantie
- Déclaration de probité.
- Mémoire technique justificative

**Article 05 / Mode d'évaluation des prestations.**

Toutes les prestations de la présente soumission seront réglées à **l'unité.**

**Article 06 / Variation des prix.**

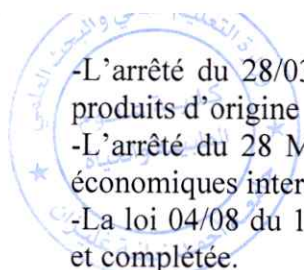
Les prix non actualisable et non révisable.

**Article 07 / Prix unitaires.**

Les prix unitaires sont arrêtés par bordereau des prix unitaires et ils comprennent sans restrictions ni réserves toutes les dépenses que le soumissionnaire effectue ou engagera pour l'acquisition de la documentation de la présente soumission.

**Article 08 : Textes et références applicables**

- L'ordonnance n° 75-58 du 26 Septembre 1975 portant code civil, modifiée et complétée
- L'ordonnance n°66-156 du 08/06/1966 modifiée et complétée, portant code pénal.
- Décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Loi N°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics
- Loi 04/02 du 23/06/2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales
- Loi n° 06-01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, complétée.
- Ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, modifiée et complétée.
- Ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003 relative à la concurrence, modifiée et complétée.
- Loi n° 09-03 du 25 février 2009 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes.
- La loi 90-11 du 21/04/1990 relative aux relations de travail modifiée et complétée
- La loi 83/03 du 05/02/1983 relative à la protection de l'environnement
- Décret exécutif n° 05-468 du 10 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture, du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulative.
- Le décret exécutif n° 90-266 du 15/09/1990 relatif à la garantie des biens et services.
- Le décret exécutif n° 13-327 du 26 septembre 2013 fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre de la garantie des biens et des services.
- Le décret présidentiel n° 11-118 du 16 Mars 2011, portant approbation du règlement intérieur-type de la commission des marchés publics.



- L'arrêté du 28/03/2011 relatif aux modalités d'application du taux de la marge de préférence aux produits d'origine algérienne et/ou aux entreprises de droit algérien.
- L'arrêté du 28 Mars 2011 fixant les modalités d'inscription et de retrait de la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner au marchés publics.
- La loi 04/08 du 14 aout 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales modifiée et complétée.

**Article 09 / Montant de la consultation**

Le montant global de la présente soumission est arrêté en **TTC** à la somme de :

**En chiffre** : ..... (DA)  
**En lettres** : .....  
 .....

**Article 10 / Nantissement**

Le présent contrat sera admis au bénéfice du nantissement institué par les dispositions des articles 145/146 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et L'article 85 du la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Le créancier nanti devra se conformer aux dispositions du code civil relatives au nantissement Sont désignés comme :

**COMPTABLE CHARGE DES PAIEMENTS :**  
**AGENT COMPTABLE DE L'UNIVERSITE**  
**FONCTIONNAIRE CHARGE DE FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS :**  
**MONSIEUR LE DOYEN DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA**  
**VIE-UNIVERSITE AHMED ZABANA- RELIZANE-**

**Article 11: domiciliation bancaire.**

Le service contractant se libérera des sommes dues par lui au titre de la présente consultation, en créditant le compte désigné par le partenaire cocontractant, à savoir :

Titulaire du compte : .....  
 Compte N° (RIB) : .....  
 Banque : .....  
 Agence : .....

**Article 12 / Délai de livraison.**

Le fournisseur s'engage à livrer la documentation dans un délai de :

**(En chiffres)**.....**(jours)**  
**(En lettres)**.....**(jours)**

Après l'entrée en vigueur du contrat et notification de l'ordre de service prescrivant le commencement de l'exécution de la présente soumission.

- Le délai maximum de livraison est fixé à cinq (05) mois à compter de la date d'ODS.
- Le soumissionnaire est tenu de respecter ce délai dans son offre.
- Toute offre proposant un délai de livraison supérieur à cette limite sera rejetée.

**Article 13 / Délai de garantie**

Le fournisseur s'engage pour une garantie de :

**(En chiffres)**.....**(jours)**  
**(En lettres)**.....**(jours)**

**Article 14 / Avances forfaitaire.**

Aucune avance n'est tolérée dans le cadre de la présente soumission

**Article 15 / Pénalité de retard.**

Conformément :

- L'article 147 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- L'article 84 du la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Dans le cas où le délai de fourniture prévu au planning ne sera pas respecté par le cocontractant, celui-ci sera passible d'une pénalité de retard calculée de la manière suivante :



$$P = \frac{M \times N}{10 * D}$$

- P : Montant de la pénalité
- M : Montant du contrat
- N : Nombre de jours de retard
- D : Délai d'exécution exprimé en jours

Le montant total des pénalités ne pourra dépasser 10% du montant total du contrat. Chaque pénalité sera applicable d'office, sans mise en demeure préalable, sur la simple constatation de la date d'expiration du délai contractuel correspondant et de la date réelle de fin des équipements.

**Article 16 : Responsabilité en cours de la livraison :**

Pendant la durée de livraison, le fournisseur est seul responsable de tout accident ou dommage que l'exécution de la livraison ou les dégâts que ses agents peuvent causer tant aux tiers qu'à l'administration et à ses représentants. Le fournisseur supportera notamment, la charge de tout accident, dommage, ainsi que les destructions ou détériorations quelconques occasionnées aux matériels ou aux fournitures de l'administration à partir de leur prise en charge par le fournisseur en particulier pour vol, malveillance ou incendie. Aussi le fournisseur doit assurer le transport et la décharge de la documentation dans le magasin des livres le jour de la livraison.

**Article 17 / Réception de la documentation.**

La réception de la documentation ne sera prononcée que si toutes les conditions contractuelles sont conformes aux clauses descriptives du présent cahier des charges et des ordres de service, et après l'opération du comptage des livres livrés et s'assurer de la conformité apparente : (Titre, Auteur, Maison d'édition, date d'édition identification des tomes, nombre de titres, nombre d'exemplaires)

A la fin des opérations de comptages et de contrôle de conformité les deux parties dresseront un procès-verbal de réception finale quantitative et qualitative des ouvrages.

**Article 18 / Remplacement des ouvrages épuisés.**

Le fournisseur est dans l'obligation de remplacer les ouvrages épuisés par autre auteur et année d'édition en gardant le même titre.

Le remplacement ne doit pas dépasser les **05%** du contenu du devis épuisé.

Pour les fournisseurs qui ont excédé un taux de remplacement au de la de **05%** leurs offres seront écartées.

**Article 19 / Sous-traitance.**

Il n'est pas prévu de sous-traitance au titre de la présente consultation.

**Article 20 / Domiciliation de la partie cocontractante.**

Les notifications, les avis et les préavis qui doivent être adressés mutuellement à la cocontractante ne sont valables que par courrier postal recommandé et expédié aux adresses suivantes :

- **Pour le fournisseur :** .....
- .....
- Tél. /
- Fax/

**Article 21 / Cas de force majeure.**

Au cas où l'une des deux parties liées par le présent cahier des charges se trouverait dans l'impossibilité d'exécuter n'importe quel engagement découlant de ce cahier des charges, par suite d'une force majeure imprévisible, irrésistible et insurmontable qui est indépendant de leur volonté et qui ne donne pas lieu à la résiliation de la consultation, elle devra en informer l'autre partie par lettre recommandée dans un délai de **(10) Dix jours.**

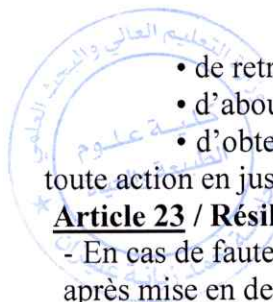
Si la force majeure persiste au-delà de **(15) quinze** jours le cocontractant doit en informer l'administration qui peut suivant le caractère des événements signalés, accorder un sursis de livraison. Si le sursis de livraison ainsi accordé se trouve dépassé sans aucune amélioration n'ait été apportée, l'administration peut demander la résiliation du contrat avec réparation du préjudice.

**Article 22 / Règlement des litiges.**

Conformément :

- Les articles 153 à 155 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Les articles 87 à 89 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du présent contrat doivent être réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le Service contractant doit, néanmoins, rechercher une solution à l'amiable aux litiges nés de l'exécution du contrat chaque fois que cette solution permet :



- de retrouver un équilibre des charges incombant à chacune des parties ;
- d'aboutir à une réalisation plus rapide de l'objet du contrat ;
- d'obtenir un règlement définitif plus rapide et moins onéreux. En cas de désaccord, et avant toute action en justice, le litige est soumis à l'examen du comité de règlement des litiges compétent.

#### **Article 23 / Résiliation unilatérale**

- En cas de faute grave d'inexécution par le partenaire cocontractant de ses obligations contractuelles et après mise en demeure, notifiée par le service contractant et restée infructueuse pendant la durée prévue par la mise en demeure, le service contractant se réserve le droit de prononcer la résiliation unilatérale du contrat aux torts exclusifs du partenaire cocontractant. (Articles 149 et 150 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ; Articles 90 et 91 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics)

. Constituent également des cas de résiliation :

- Décès du partenaire cocontractant ;
- Sous-traitance sans autorisation préalable ;
- Faillite ou règlement judiciaire du partenaire cocontractant ;
- Non-respect des clauses contractuelles ;
- Le refus du partenaire cocontractant de collaborer pour la bonne réalisation de l'objet de la consultation ;

#### **Article 24 / Résiliation contractuelle**

- En vertu de l'article 151 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et L'article 92 du la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics ; Il peut être procédé à la résiliation contractuelle et cela dans les conditions suivantes :

- Cessation absolue ou ajournement des ouvrages pour plus d'une année soit avant, soit après le commencement des documents, le fournisseur a le droit à la résiliation de son contrat, si elle fait à partir de la date de notification de l'ajournement des documents.

#### **Article 25 / Avenant.**

Conformément :

- Les articles 135 à 139 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- L'article 81 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

- Toutes clauses additionnelles ou modificatives éventuelles au présent contrat doivent être formulées par voie d'avenant.
- Toutes clauses insérées dans la présente consultation ou dans ces documents auquel se réfère et qui seront contraires aux lois et règlements en vigueur seront considérées comme nulles.

#### **Article 26 / Entrée en vigueur de la consultation**

La présente consultation prendra effet à compter de la date de sa notification.

Fait à ..... le .....

**LE SOUMISSIONNAIRE**

**Lu et accepté**



## LE CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

### Sommaire

**Article 01** : Présentation des listes.

**Article 02** : Epuisements.

**Article 03** : Remplacement des titres.

**Article 04** : Année d'édition.

**Article 05** : Qualité d'impression et de couverture.

**Article 06** : Avenant.

**Article 07** : Engagement de soumissionnaires.

**Article 08** : Délai de livraison.

**Article 09** : Respect des dispositions.

**Article 01 : Présentation des listes.**

Les listes sont présentées par spécialité et conformément aux besoins exprimés par les départements pédagogiques et les Facultés.

**Article 02 : Epuisements.**

Les fournisseurs doivent définir les ouvrages d'épuisement lors de la production des offres. Tout en respectant la disposition des titres dans la liste (Numéros de position), les fournisseurs doivent mentionner : **(ED)** pour les épaissements définitifs Mentionner et définir des ouvrages épuisés, Le cocontractant ne doit en aucun cas **dépasser 05% des titres** indisponibles dans le devis

**Article 03 : Remplacement des titres.**

Le remplacement des titres se fera au respect des clauses suscrites au présent cahier des charges.

**Article 04 : Année d'éditions.**

Le respect des années d'éditions figurants dans les devis quantitatifs est obligatoire.

**Article 05 : Qualité d'impression et de couverture.**

Tout document quel que soit le support dans lequel est produit ne répondant pas aux normes de la qualité d'impression est refusé. La qualité de couverture, de l'impression et de la présentation sont pris en compte lors de la réception.

**Article 06 : Avenant.**

Le service contractant peut recourir à la conclusion d'avenants du contrat dans le cadre des dispositions du présent décret.

L'avenant constitue un document contractuel accessoire du contrat qui, dans tous les cas, est conclu lorsqu'il a pour objet l'augmentation ou la diminution des prestations et/ou la modification d'un ou de plusieurs clauses contractuelles du contrat.

**Article 07 : Engagement de soumissionnaire.**

Après notification de la soumission, le fournisseur doit s'engager à livrer dans les délais contractuels toute la documentation contenue dans le devis. Tout manquement que ce soit partiel ou autre entraîne des mesures de coercitives conformément aux clauses de la soumission.

**Article 08 : Délai de livraison**

Les délais de livraison doivent être notifiés à l'Administration.

**Article 09 : Respect des dispositions.**

Toutes les dispositions contraires au C.P.S et C.P.T sont considérées comme nulles et non avenues.

Fait à ..... Le .....

**LE SOUMISSIONNAIRE**

**Lu et accepté**

**(Cachet et signature)**

# BORDEREAU DES PRIX UNITAIRE



**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**UNIVERSITE AHMED ZABANA - RELIZANE-**  
**FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE**



**BORDOREAUX DES PRIX UNITAIRES**

**OPERATION : Acquisition d'ouvrages divers 2026**

N°	Titre	Auteur	Année d'édition	Qte	Unité	Prix Unitaire
1	Food Production and Agriculture Prix unitaire en lettre	Patricia Alexandra Batista Branco	2026	1	U	
2	Food Security and Crop Yield Prix unitaire en lettre	Akansha Singh	2026	1	U	
3	Metabolism of Amino Acids Prix unitaire en lettre	N. Y. Roco	2026	1	U	
4	Encyclopedia of Medicinal Plants Prix unitaire en lettre	Esha Rami	2026	1	U	
5	Encyclopedia of Plants and Flowers Prix unitaire en lettre	N.C. Gautam	2026	1	U	
6	The science of plants Prix unitaire en lettre	Indrachand Chavan	2026	1	U	
7	Principles of Molecular Virology Prix unitaire en lettre	Carlos Tello Lacal	2026	1	U	

N°	Titre	Auteur	Année d'édition	Qte	Unité	Prix Unitaire
8	Recent Developments in Poultry Nutrition Prix unitaire en lettre	Nada Ben Abdallah	2026	1	U	
9	Microbiologie de Prescott Prix unitaire en lettre	Willey, Joanne M.	2023	1	U	
10	Virology Prix unitaire en lettre	Khushboo Chaudhary	2026	1	U	
11	Embryology of Plants Prix unitaire en lettre	Rajesh Singh	2026	1	U	
12	Organic and Conventional Agriculture Prix unitaire en lettre	Akansha Singh	2026	1	U	
13	Plant Nutrition and Food Security Prix unitaire en lettre	Mohammad Waseemul Islam	2026	1	U	
14	Principles of Agronomy and Agricultural Meteorology Prix unitaire en lettre	Kailash Ramesh Rao Malode	2026	1	U	
15	Regenerative Agriculture Prix unitaire en lettre	Nekesah T. Wafullah and Kuria C. Munene	2026	1	U	

N°	Titre	Auteur	Année d'édition	Qte	Unité	Prix Unitaire
16	Wheat Production in Changing Environments Prix unitaire en lettre	Akansha Singh	2026	1	U	
17	Physiology and Reproduction of Vertebrates Prix unitaire en lettre	Giedre Nielsen	2026	1	U	
18	Mineral Nutrition of Plants Prix unitaire en lettre	N P Zhao	2026	1	U	
19	Nanotechnology in the Agri-Food Sector Prix unitaire en lettre	Dr. B Simon	2026	1	U	
20	Nutrient management for sustainable crop production Prix unitaire en lettre	Jan-Erik Soliman	2026	1	U	
21	Plants, Biotechnology and Agriculture Prix unitaire en lettre	Dr. Simmy Dale	2026	1	U	
22	Water Management Technologies for Agricultural Sustainability Prix unitaire en lettre	Antonio Puppim	2026	1	U	
23	Animal Nutrition, Health , and Milk Production Prix unitaire en lettre	Mikhail A. Dowben	2026	1	U	
24	Animal Parasites: Treatment and Prevention Prix unitaire en lettre	Michael S. Sandberg	2026	1	U	
25	Fundamentals of General Veterinary Pathology Prix unitaire en lettre	Marie Salon	2026	1	U	
26	Veterinary Ectoparasites: Biology and Control Prix unitaire en lettre	Jacob Charles Wilson	2026	1	U	

N°	Titre	Auteur	Année d'édition	Qte	Unité	Prix Unitaire
27	Les projets alimentaires territoriaux : vers des actions collectives Prix unitaire en lettre		2024	1	U	
28	Abecedaire de la forêt Prix unitaire en lettre		2024	1	U	
29	De l'Agriculture Traditionnelle à l'Agriculture 5.0 : Comment l'IA Revolutionne la Production Alimentaire Durable (Tome 1) Prix unitaire en lettre	BOURAHLA Amel	2026	1	U	
30	Gestion de déchets dans les villes d'Afrique : réduire, recycler, réutiliser (3R) : valorisation pour la production d'électricité et autres applications Prix unitaire en lettre	Boukar, Michel	2023	1	U	
31	Les petits précis taillés pour les vigneron. Vol. 3. Petit précis d'oenologie : la baie, les biotechnologies, les vinifications Prix unitaire en lettre	Collectif	2023	1	U	
32	Les transitions écologiques ultra-marines au concret : politiques publiques, animations territoriales et pratiques sectorielles Prix unitaire en lettre	Collectif	2023	1	U	
33	Sols urbains, environnement et santé : repenser les usages Prix unitaire en lettre		2024	1	U	
34	Urgences climatiques et écologiques : les solutions de l'océan Prix unitaire en lettre	Barnabé, Gilbert	2022	1	U	

N°	Titre	Auteur	Année d'édition	Qte	Unité	Prix Unitaire
35	Vivre et lutter dans un monde toxique : violence environnementale et sante a l'âge du petrole Prix unitaire en lettre	Collectif	2023	1	U	
36	Ecotoxicologie, cours et exercices corrigés Prix unitaire en lettre	Belmeskine	2026	1	U	
37	Besoins et Equilibres Nutritionnels, Cours et exo Prix unitaire en lettre	R, Sadoud	2024	1	U	
38	Biochimie structurale, Cours et exercices corrigés Prix unitaire en lettre	S, Chebout	2024	1	U	
39	Technologie Agro-Alimentaire, Technologie du Sucre Prix unitaire en lettre	B, Yabrir	2024	1	U	
40	CAMPUS Géobiologie en agriculture / Le guide (très) pratique Prix unitaire en lettre	Collectif	2023	1	U	
41	Guide d'inspection phytosanitaire et de contrôle dans la chaîne alimentaire Prix unitaire en lettre	Harmattan Cameroun	2023	1	U	
42	L'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE), le nouveau visage du remembrement Prix unitaire en lettre	Peignot, Bernard Rivier, Michaël Dutordoir, Jérôme	2023	1	U	
43	Sciences des aliments. Vol. 1. Etude des aliments, produits animaux et amylacés, conforme au nouveau programme Prix unitaire en lettre	Fredot, Emilie	2022	1	U	
44	Toxicological Aspects of Food Contaminants Prix unitaire en lettre	Aria Trevino	2025	1	U	

N°	Titre	Auteur	Année d'édition	Qte	Unité	Prix Unitaire
45	Toxicology in Food Safety Prix unitaire en lettre	Dylan Swanson	2025	1	U	
46	Toxicology in Food Safety Regulation Prix unitaire en lettre	Harper Velazquez	2025	1	U	

Fait à....., Le .....

Signature, Cachet et Griffé  
du Soumissionnaire

DEVIS QUANTITATIF ET  
ESTIMATIF



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
 UNIVERSITE AHMED ZABANA - RELIZANE-  
 FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE



DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

OPERATION : Acquisition d'ouvrages divers 2026

N°	Titre	Auteur	Année Edition	Unité	QTE	P.U/H.T	MONTANT/H.T
1	Food Production and Agriculture	Patricia Alexandra Batista Branco	2026	U	1		
2	Food Security and Crop Yield	Akansha Singh	2026	U	1		
3	Metabolism of Amino Acids	N. Y. Roco	2026	U	2		
4	Encyclopedia of Medicinal Plants	Esha Rami	2026	U	1		
5	Encyclopedia of Plants and Flowers	N.C. Gautam	2026	U	1		
6	The science of plants	Indrachand Chavan	2026	U	2		
7	Principles of Molecular Virology	Carlos Tello Lacal	2026	U	2		
8	Recent Developments in Poultry Nutrition	Nada Ben Abdallah	2026	U	2		
9	Microbiologie de Prescott	Willey, Joanne M.	2023	U	2		
10	Virology	Khushboo Chaudhary	2026	U	2		
11	Embryology of Plants	Rajesh Singh	2026	U	2		
12	Organic and Conventional Agriculture	Akansha Singh	2026	U	2		
13	Plant Nutrition and Food Security	Mohammad Waseemul Islam	2026	U	2		

N°	Titre	Auteur	Année Edition	Unité	QTE	P.U/H.T	MONTANT/H.T
14	Principles of Agronomy and Agricultural Meteorology	Kailash Ramesh Rao Malode	2026	U	1		
15	Regenerative Agriculture	Nekesah T. Wafullah and Kuria C. Munene	2026	U	2		
16	Wheat Production in Changing Environments	Akansha Singh	2026	U	2		
17	Physiology and Reproduction of Vertebrates	Giedre Nielsen	2026	U	2		
18	Mineral Nutrition of Plants	N P Zhao	2026	U	2		
19	Nanotechnology in the Agri-Food Sector	Dr. B Simon	2026	U	2		
20	Nutrient management for sustainable crop production	Jan-Erik Soliman	2026	U	2		
21	Plants, Biotechnology and Agriculture	Dr. Simmy Dale	2026	U	2		
22	Water Management Technologies for Agricultural Sustainability	Antonio Puppim	2026	U	2		
23	Animal Nutrition, Health , and Milk Production	Mikhail A. Dowben	2026	U	2		
24	Animal Parasites: Treatment and Prevention	Michael S. Sandberg	2026	U	2		
25	Fundamentals of General Veterinary Pathology	Marie Salon	2026	U	2		
26	Veterinary Ectoparasites: Biology and Control	Jacob Charles Wilson	2026	U	2		





N°	Titre	Auteur	Année Edition	Unité	QTE	P.U/H.T	MONTANT/H.T
27	Les projets alimentaires territoriaux : vers des actions collectives		2024	U	2		
28	Abecedaire de la foret		2024	U	2		
29	De l'Agriculture Traditionnelle a l'Agriculture 5.0 : Comment l'IA Revolutionne la Production Alimentaire Durable (Tome 1)	BOURAHLA Amel	2026	U	2		
30	Gestion de dechets dans les villes d'Afrique : reduire, recycler, reutiliser (3R) : valorisation pour la production d'electricite et autres applications	Boukar, Michel	2023	U	2		
31	Les petits precis tailles pour les vigneron. Vol. 3. Petit precis d'oenologie : la baie, les biotechnologies, les vinifications	Collectif	2023	U	2		
32	Les transitions ecologiques ultra-marines au concret : politiques publiques, animations territoriales et pratiques sectorielles	Collectif	2023	U	2		
33	Sols urbains, environnement et sante : repenser les usages		2024	U	2		
34	Urgences climatiques et ecologiques : les solutions de l'ocean	Barnabé, Gilbert	2022	U	2		



N°	Titre	Auteur	Année Edition	Unité	QTE	P.U/H.T	MONTANT/H.T
35	Vivre et lutter dans un monde toxique : violence environnementale et sante a l'âge du petrole	Collectif	2023	U	2		
36	Ecotoxicologie, cours et exercices corrigés	Belmeskine	2026	U	2		
37	Besoins et Equilibres Nutritionnels, Cours et exo	R,Sadoud	2024	U	2		
38	Biochimie structurale, Cours et exercices corrigés	S,Chebout	2024	U	2		
39	Technologie Agro-Alimentaire, Technologie du Sucre	B, Yabrir	2024	U	2		
40	CAMPUS Géobiologie en agriculture / Le guide (très) pratique	Collectif	2023	U	2		
41	Guide d'inspection phytosanitaire et de contrôle dans la chaîne alimentaire	Harmattan Cameroun	2023	U	2		
42	L'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE), le nouveau visage du remembrement	Peignot, Bernard Rivier, Michaël Dutordoir, Jérôme	2023	U	2		
43	Sciences des aliments. Vol. 1. Etude des aliments, produits animaux et amylicés, conforme au nouveau programme	Fredot, Emilie	2022	U	2		
44	Toxicological Aspects of Food Contaminants	Aria Trevino	2025	U	1		
45	Toxicology in Food Safety	Dylan Swanson	2025	U	1		



N°	Titre	Auteur	Année Edition	Unité	QTE	P.U/H.T	MONTANT/H.T
46	Toxicology in Food Safety Regulation	Harper Velazquez	2025	U	1		
				TOTAL H.T			
				TVA 9%			
				TOTAL T.T.C			

Aretté le présent devis à la somme de .....

Délai de livraison ..... ( ..... )jours. Fait à .....

Le .....  
Signature , Cachet et Griffé  
du Soumissionnaire